

Théâtre du Casino - Salle du Centre Dramatique National de Franche-Comté - Réfection de la toiture - Demande de participation financière de l'État

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 26 septembre 1988, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réfection de la toiture (dernière tranche) de la salle du Casino qui abrite le Centre Dramatique National de Franche-Comté, et a également sollicité la participation financière du Département du Doubs.

Ces travaux ont été estimés à 350 000 F TTC.

Par courrier du 5 juin 1989, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles nous a confirmé que l'État était susceptible de participer à cette opération, pour un montant de 100 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

1. solliciter la participation financière de l'État pour la dernière tranche de réfection de la toiture de la salle du Casino,

2. inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès notification de la décision attributive de subvention, le montant de l'aide accordée par l'État, en recettes au chapitre 903.64/1051.89509 service 33000 et en dépenses au chapitre 903.64/232.89509 service 33000, le financement de la part restant à la charge de la Ville étant assuré par un crédit figurant au budget primitif de l'exercice courant à l'imputation dépenses ci-dessus,

3. transférer 250 000 F du chapitre 908.6/2321.89510 service 33000 au chapitre 903.64/232.89509 service 33000.

Après en délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.